

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 12 novembre 2009, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2009 tel que lu et présenté.

4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2009-11-117

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'arc accepte de faire **un don de 100\$** à la Fondation du Centre Hospitalier régional de Rimouski dans le cadre de la 11^e campagne de Noël qui a pour objectif l'achat d'un appareil d'échographie aux multiples avantages.

5- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

6- APPROBATION DES COMPTES

2009-11-118

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$34 512.65 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

7- ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30-09-2009

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 30-09-2009 à chacun des élus.

8- RAPPORT FINANCIER DU MAIRE

Selon l'article 955 du code municipal, le maire dépose le rapport financier du maire.

9- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2009-11-119 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme Francis Pelletier comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de décembre 2009 à mai 2010 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

10- RESPONSABLE DU GARAGE MUNICIPAL

2009-11-120 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme Rodrigue Roy et Maurice Chrétien en tant que **responsables du garage municipal**.

11- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2010

2009-11-121 Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Rodrigue Roy
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conserve les mêmes taux de **rémunération des élus** pour l'année 2010 que ceux en vigueur pour l'année 2009. Donc, la rémunération du maire sera de \$5117.39 et celle des conseillers, \$1705.80.

12- RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2010

2009-11-122 Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à la majorité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération de la directrice générale /secrétaire trésorière**, soit que sa rémunération passera de \$471.15/sem à \$480.58/sem. et ce, pour l'année 2010.
Le conseiller René Desrosiers est contre l'augmentation de 2%.

13- CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2010

2009-11-123 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à la majorité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération pour la conciergerie du bureau municipal**, soit de \$64.79 par 2 semaines à \$66.09 par 2 semaines et ce, pour l'année 2010.
Le conseiller René Desrosiers est contre l'augmentation de 2%.

14- ENGAGEMENT DES OPÉRATEURS DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2009-2010

2009-11-124 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à la majorité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **engage M. Magella Soucy** à compter du 8 novembre 2009 **et M. Jean-Noël Ouellet** à compter du 29 novembre 2009 **en tant qu'opérateurs de machinerie** pour la saison hivernale 2009-2010 et ce, selon les termes de contrats intervenus entre la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc et les deux employés ci-dessus. Le maire est autorisé à signer les dits contrats d'emploi pour et au nom de la

municipalité de Ste-Jeanne d'Arc.

Le conseiller René Desrosiers est contre l'augmentation mentionnée dans l'entente.

15- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE PG GOVERN

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

16- DÉROGATION MINEURE NO 02-2009

2009-11-125

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise la dérogation mineure numéro 02-2009** demandée par Mme Lucille Lévesque du 242 Maurice, Rimouski, pour la **propriété du 131 rue Principale** (lot 36-P Rang 1 Cabot) à Ste-Jeanne d'Arc concernant la construction d'une galerie ayant un empiétement de 5,40 mètres dans la marge de recul avant contrairement à la réglementation qui prévoit un empiétement de 2 mètres maximum dans la marge de recul avant pour la construction d'une galerie et ce, suite à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme qui s'est réuni le 2 novembre 2009 pour l'étude de la demande.

17- APPUI AU PROJET COMMUNAUTAIRE – PARC ÉOLIEN DE LA MITIS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du projet de parc éolien communautaire élaboré par Northland Power inc.;

CONSIDÉRANT que Northland Power inc. a mené jusqu'à ce jour, des activités d'information auprès de la population de la MRC de la Mitis pour faire connaître le projet de parc éolien communautaire ainsi que l'appel d'offres A/O 2009-02 d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que lors de ses activités publiques, Northland Power inc. a effectué, en date, une présentation la plus exhaustive possible du projet et de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, et a commencé un exercice d'intégration du projet en fonction du site, mais également en fonction des préoccupations exprimées par la population;

CONSIDÉRANT que les commentaires évoqués par la population sont, jusqu'à maintenant, majoritairement positifs;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc réserve son appui au projet dans la mesure où celui-ci n'implique aucun engagement ni déboursé supplémentaire de sa part, particulièrement en matière d'entretien et de maintenance des accès routiers, mais également en matière de sécurité publique, s'agissant d'un projet privé visant l'implantation d'éoliennes en terrains privés;

CONSIDÉRANT l'Article 2.3.4.3.1 de l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2009-02 relative aux paiements versés aux municipalités, MRC et communautés autochtones, la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande à titre de contributions volontaires de la part des partenaires dudit projet, la parité avec les sommes qui seront versées aux propriétaires privés à titre de paiements annuels indexés dus à la présence d'éoliennes sur la propriété, et ce, durant les 20 ans d'exploitation du parc éolien. Cependant, cette somme ne pourra être inférieure à 7000 \$.

CONSIDÉRANT que la municipalité se réserve le droit de participer à la nouvelle entité qui sera constituée conformément à l'appel d'offres A/O 2009-02 d'Hydro-Québec, à titre de partenaire communautaire dont les termes, les droits, les obligations, mais également le taux de participation de

chacun des partenaires seront explicitement définis dans une entente de partenariat.

CONSIDÉRANT que tous les engagements en matière de paiements versés à la municipalité, à la sécurité publique, à l'entretien et à la maintenance des accès routiers qui seront négociés entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et les partenaires dudit projet soit, Northland Power et ses partenaires présumés qui sont la municipalité de St-Gabriel de Rimouski et la Coopérative de Mérici, se verront confirmés par une entente signée avec les partenaires du projet ou avec la nouvelle entité qui sera constituée (société en commandite);

2009-11-126

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par René Desrosiers appuyé par Rodrigue Roy et résolu (unanimentement ou à la majorité) que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, confirme son intention d'appuyer le projet de parc éolien tel que présenté par Énergie Northland Power Québec SEC et ses partenaires présumés, pour la construction et l'exploitation d'un projet de parc éolien de 25 MW dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 d'Hydro-Québec, projet devant être situé en partie, dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc. Cet appui est toutefois conditionnel aux respects des exigences légales applicables (lois sur l'environnement, RCI et autres règlements municipaux), mais également, au maintien de l'appui de la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc et des citoyens de la MRC de la Mitis.

18- VARIA

A) AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE BPR

2009-11-127

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15017588 de BPR Inc.**, au montant de \$7835.65 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis / Route du Portage pour la période du 02 août 2009 au 17 octobre 2009 comprenant la préparation du devis administratif et de l'appel d'offres publique, surveillance des travaux (résolution no 2009-09-102) et quelques dépenses se rapportant à la résolution no 2009-05-61 (budget 9500\$) n'ayant pas encore été facturées. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

B) AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ – TRAVAUX D'EMPIERREMENT EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MITIS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

2009-11-128

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$75 777.71 (taxes incluses) à Construction R.J. Bérubé Inc.**, pour la réalisation de travaux concernant le projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis / Route du Portage, soit l'empierrement en bordure de la rivière Mitis et ce, tel que mentionné au décompte progressif préparé par BPR Inc. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

C) AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE ORIZON MÉDIA

2009-11-129

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à signer le formulaire pour **l'acceptation de la**

soumission de Orizon Média au montant de \$191.89 taxes incluses pour achat et configuration de domaine et hébergement pour un an du site Web de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc.

D) ANNULATION DU SERVICE DES MISES À JOUR DU RECUEIL DES LOIS MUNICIPALES

2009-11-130

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Rodrigue Roy
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **annule le service des mises à jour du recueil des Lois Municipales des Editions Juridiques FD** et autorise la directrice générale à détruire ce volume étant donné que ces Lois municipales se retrouve à l'intérieur du volume « Code des municipalités » de Publication CCH auquel la municipalité est déjà abonné.

E) NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET / OU DES AÎNÉS

2009-11-131

Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Rodrigue Roy
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Francis Pelletier « responsable des questions familiales et /ou des aînés ».

F) DON D'UNE TABLE DE TRAVAIL

2009-11-132

Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire don d'une table de travail au Journal La Grenouille et Comité de Développement , cette table n'étant plus utilisée par la municipalité.

G) NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LES MÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES MITOYENNES ET FOSSÉS MITOYENS

2009-11-133

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme M. Jean-Philippe Quimper, inspecteur en bâtiment, en tant que **personne désignée pour régler les mésententes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens** pour une période de deux ans, soit de novembre 2009 à octobre 2011.

H) COURS « INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE »

2009-11-134

Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Rodrigue Roy
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à se rendre au **cours « Introduction à la sécurité civile »** qui se tiendra à Matane le 2 décembre 2009 au coût de 250\$.

I) SIGNALISATION POUR TRAVERSE DE MOTONEIGE

2009-11-135

Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de panneaux de signalisation indiquant les traverses de motoneige** dans les chemins publics ainsi que les **panneaux annonçant les traverses de motoneige** pour un montant d'environ 1500.00 taxes en sus.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a débuté à 21h14 et s'est terminée à 21h28.

20- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h28.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière